

Directives relatives au règlement concernant l'examen professionnel supérieur Experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral / Expert en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral

Sommaire

1	Introduction	4
1.1	But.....	4
1.1.1	Destinataires.....	4
1.1.2	Bases légales	4
1.1.3	Validité.....	4
1.2	Organes.....	4
1.2.1	Organe responsable	4
1.2.2	Commission d'assurance qualité	4
1.2.3	Secrétariat d'examen.....	5
1.2.4	Expertes et experts d'examen.....	5
2	Profil de la profession.....	5
3	Compétences opérationnelles professionnelles.....	5
4	Modules	5
4.1	Index des modules	5
4.2	Description des modules	5
4.3	Examens de modules et certificats de modules	5
4.4	Organisation et réalisation des examens de modules	5
4.5	Durée de validité des certificats de modules	5
4.6	Equivalence d'autres certificats de modules	5
4.7	Reconnaissance des modules des différents prestataires	6
4.8	Recours auprès de la direction des prestataires de modules	6
5	Admission à l'examen final	6
6	Examen final.....	7
6.1	Dispositions générales.....	7
6.2	Objet de l'examen.....	7
6.3	Expertes et experts.....	7
6.4	Composantes de l'examen	7
6.4.1	Guide de la Commission AQ.....	7
6.4.2	Travail de diplôme	7
6.4.3	Présentation du travail de diplôme	8
6.4.4	Entretien professionnel	8
6.5	Evaluation et répétition	8
6.5.1	Evaluation et conditions de réussite.....	8
6.5.2	Répétition	9
6.6	Egalité de traitement entre les régions linguistiques	9
6.7	Assurances.....	9
6.8	Recours auprès du SEFRI.....	9

7	Organisation de l'examen	9
7.1	Procédure administrative	9
7.2	Coûts à la charge des candidates et candidats.....	10
8	Dispositions finales	11
8.1	Dispositions transitoires.....	11
8.2	Approbation et édicition.....	11
	Annexe 1 : Profil de qualification	12
	Annexe 2 : Domaines des compétences opérationnelles, contenus des modules et certificats de modules	16
A	Domaines des compétences opérationnelles	16
B	Contenus des modules et certificats de modules	16
	Module 1 Conduite professionnelle dans les soins infirmiers	16
A	Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins approfondi	16
A.1	Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes.....	16
A.2	Etablir des diagnostics infirmiers.....	16
A.3	Définir des objectifs et élaborer une planification	17
A.4	Réaliser les interventions infirmières.....	17
A.5	Evaluer le processus de soins.....	18
B	Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation	18
B.1	Informar, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence.....	18
B.2	Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe interprofessionnelle.....	19
B.3	Remplir d'autres tâches de communication	19
C	Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances.....	20
C.1	Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers – Bonnes pratiques....	20
C.2	Assurer son perfectionnement et son développement.....	20
D	Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation	20
D.1	Organiser	20
	<i>Certificat de module Conduite professionnelle dans les soins infirmiers</i>	<i>22</i>
	Module 2 Processus de soins focalisé sur le diabète	23
E	Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins approfondi.....	23
E.1	Procéder à l'évaluation clinique.....	23
E.2	Poser des diagnostics infirmiers.....	23
E.3	Définir des objectifs et établir une planification.....	24
E.4	Mener des interventions de soins.....	24

E.5	Evaluer le processus de soins.....	25
	<i>Certificat de module Processus de soins focalisé sur le diabète.....</i>	<i>26</i>
	Module 3 Conseil et éducation des patients et de leurs personnes de référence	27
F	Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation.....	27
F.1	Informar, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence.....	27
	<i>Certificat de module Conseil et éducation des patients et de leurs personnes de référence.....</i>	<i>29</i>
	Module 4 Communication, gestion du savoir, organisation.....	30
G	Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation	30
G.1	Communiquer avec les autres soignants au sein de l'équipe interprofessionnelle	30
G.2	Assumer d'autres tâches de communication	30
G.3	Contribuer au développement professionnel de l'équipe	31
H	Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation	31
H.1	Organiser	31
H.2	Diriger dans le cadre de l'expertise professionnelle.....	32
	<i>Certificat de module Communication, gestion du savoir, organisation</i>	<i>33</i>
	Module 5 Conduite professionnelle dans l'organisation	34
I	Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances.....	34
I.1	Contribuer au développement professionnel de l'équipe	34
J	Handlungskompetenzbereich Organisationsprozess.....	34
J.1	Organiser	34
J.2	Diriger dans l'expertise professionnelle	35
	<i>Certificat de module Conduite professionnelle dans l'organisation</i>	<i>36</i>

1 Introduction

Vu le chiffre 2.1, lettre a du règlement de l'examen professionnel supérieur « Experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral / expert en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral » du (date), la commission d'assurance qualité (ci-après commission AQ) édicte les présentes directives relatives à l'examen susmentionné.

1.1 But

Les présentes directives font partie intégrante du règlement d'examen. Elles commentent et élargissent le règlement de l'examen professionnel supérieur (EPS) d'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral / expert diplômé EPS en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral. Elles sont réexaminées à intervalles réguliers et adaptées si nécessaire.

1.1.1 Destinataires

Les directives s'adressent en particulier aux personnes suivantes :

- candidates et candidats à l'examen professionnel supérieur d'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral / expert en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral,
- responsables de la direction d'institutions spécialisées dans les questions de conseil en diabétologie et d'endocrinologie et leurs employeurs,
- prestataires de modules,
- expertes et experts d'examen.

1.1.2 Bases légales

- Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (loi sur la formation professionnelle, LFPr)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (ordonnance sur la formation professionnelle, OFPr)
- Règlement de l'examen professionnel supérieur d'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral / expert en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral.

1.1.3 Validité

La version applicable des directives figure sur le site www.epsante.ch.

Les éventuelles modifications des directives sont publiées sur le site www.epsante.ch au plus tard au moment de la publication de l'examen.

1.2 Organes

1.2.1 Organe responsable

Voir règlement d'examen, chiffre 1.3.

1.2.2 Commission d'assurance qualité

La commission d'assurance qualité (commission AQ) se compose des membres suivants :

- Sept à neuf expertes ou experts en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral ou titre jugé équivalent actifs dans la pratique professionnelle. Des professionnelles et professionnels exerçant une fonction de responsable et des professionnelles et professionnels au bénéfice d'une qualification en pédagogie sont représentés;
- Les régions linguistiques sont représentées de manière appropriée.

1.2.3 Secrétariat d'examen

Le secrétariat d'examen est délégué à EPSanté

Adresse du secrétariat d'examen :

EPSanté, secrétariat d'examen, Seilerstrasse 22, 3011 Berne.

E-mail : info@epsante.ch

Téléphone : 031 380 88 68

Site Internet : www.epsante.ch

1.2.4 Expertes et experts d'examen

Les expertes et experts d'examen sont nommés par la commission AQ. Les noms des membres du team d'experts sont communiqués aux candidates et candidats avec la convocation.

2 Profil de la profession

Le profil de la profession détaillé (voir règlement d'examen, chiffre 1.2) constitue le fondement de l'EPS.

3 Compétences opérationnelles professionnelles

Le profil de qualification figure à l'annexe 1, la description des domaines de compétences opérationnelles et celle des modules et des certificats de modules à l'annexe 2 des présentes directives.

4 Modules

4.1 Index des modules

La liste des modules figure au chiffre 3.32 du règlement d'examen.

4.2 Description des modules

La description des modules figure à l'annexe 2 des directives.

4.3 Examens de modules et certificats de modules

Chaque module fait l'objet d'un examen. La réussite de cet examen donne droit au certificat de module. Les certificats de modules attestent que leurs titulaires possèdent les compétences opérationnelles requises. Ils ne sont qu'une condition d'admission à l'examen final. Leur évaluation n'est pas prise en compte dans l'appréciation de l'examen final.

4.4 Organisation et réalisation des examens de modules

Les prestataires de modules sont responsables de l'organisation et de la réalisation des examens de modules. Ils décident également de l'admission à ces examens.

4.5 Durée de validité des certificats de modules

Les certificats de module restent valables durant cinq ans.

4.6 Equivalence d'autres certificats de modules

Sur demande de la candidate ou du candidat, la commission AQ décide au cas par cas de l'équivalence de modules non reconnus. Elle élabore à cette fin une procédure claire et compréhensible. L'examen de l'équivalence est payant.

4.7 Reconnaissance des modules des différents prestataires

Sur demande des prestataires, la commission AQ reconnaît les modules proposés et les réglementations relatives à la préparation, à la structure et à la réalisation de ces modules ainsi qu'à l'appréciation des certificats de modules. A cette fin, elle élabore un guide spécifique sur l'accréditation des modules des différents prestataires.

L'organe responsable publie sur son site Internet une liste à jour des offres de modules reconnus par la commission AQ ainsi qu'un lien vers la liste du SEFRI concernant les cours préparatoires pour lesquels une contribution financière de la Confédération au bénéfice des candidates et candidats est prévue.

4.8 Recours auprès de la direction des prestataires de modules

Les recours contre les décisions de non-admission ou d'échec définitif à l'examen de module doivent être déposés auprès de la direction du prestataire de module dans les 30 jours suivant la notification de la décision. Le recours doit être motivé par écrit. La décision de la direction des prestataires de modules est définitive. Le traitement du recours est payant.

5 Admission à l'examen final

Les conditions d'admission à l'examen final sont réglées de manière exhaustive au chiffre 3.3 du règlement d'examen. Par ailleurs, les conditions suivantes s'appliquent :

- La date limite pour la justification de l'expérience professionnelle exigée est celle de l'échéance du délai d'inscription à l'examen. Il est admis que lors de l'inscription à l'examen, les conditions relatives à l'expérience professionnelle ne soient pas entièrement remplies s'il est prévisible que tel sera le cas à l'échéance du délai d'inscription.
- Lorsque le taux d'occupation est variable, l'intégralité de l'expérience professionnelle effective est prise en compte. Celle-ci doit correspondre à deux ans à un taux de 80 %. N'est prise en considération que l'expérience professionnelle acquise après l'obtention du titre professionnel requis pour l'examen, conformément au chiffre 3.31 du règlement d'examen, à un taux d'occupation de 50 % au minimum.
- Les interruptions au cours de l'expérience professionnelle effective sont admises.
- L'expérience professionnelle doit être attestée au moyen de documents écrits (p. ex. certificats de travail).

Les candidates et candidats présentant un handicap peuvent bénéficier, lors de l'examen final, des mesures de compensation des inégalités ancrées dans la législation. La notice « Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées dans le cadre d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs » figure sur le [site Internet du SEFRI](#).

6 Examen final

6.1 Dispositions générales

La commission AQ applique les cinq critères généraux de qualité ci-après dans sa procédure d'examen et d'évaluation, tant pour la définition des épreuves d'examen que pour la réalisation de l'examen final.

- **Validité** : un examen doit donner un reflet représentatif des contenus élaborés et l'image la plus différenciée possible du profil de compétences visé.
- **Objectivité** : les résultats de l'examen doivent dépendre le moins possible des expertes et experts d'examen. Cette exigence peut être remplie par la définition de grilles de critères, de modèles de solutions, de conditions de réussite claires, etc.
- **Fiabilité** : un examen doit être fiable et précis. La garantie de la fiabilité d'un examen passe essentiellement par l'adéquation du degré de difficulté, l'ampleur et la longueur de l'examen ainsi que le temps à disposition pour résoudre les tâches demandées.
- **Egalité des chances** : les candidates et candidats doivent savoir précisément ce qui est examiné et sous quelle forme. Aucune personne ne doit être favorisée ou défavorisée pour des raisons liées au sexe, à la religion, à la nationalité, à l'origine ethnique ou à la langue.
- **Economicité** : un examen doit être réalisé dans des conditions économiques acceptables, autrement dit sa mise sur pied, sa tenue et son évaluation doivent se situer dans un rapport coût - utilité raisonnable.

6.2 Objet de l'examen

L'examen a pour but de vérifier la mise en relation des différentes compétences opérationnelles acquises dans les modules.

6.3 Expertes et experts

Les expertes et experts d'examen sont nommés par la commission AQ. Chaque candidate ou candidat est évalué par deux expertes ou experts (*ci-après team d'experts*). Conformément au chiffre 4.13 du règlement d'examen, la liste des experts est envoyée aux candidates et candidats avec la convocation.

6.4 Composantes de l'examen

Les composantes de l'examen final sont définies au chiffre 5.11 du règlement d'examen.

6.4.1 Guide de la Commission AQ

La Commission AQ définit les dispositions détaillées concernant le travail de diplôme écrit, la présentation et l'entretien professionnel dans un guide relatif à l'examen final.

6.4.2 Travail de diplôme

La candidate ou le candidat étudie une situation tirée de sa pratique professionnelle. La situation correspond au profil de qualification de l'experte ou expert en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral conformément à l'annexe 1. Le travail de diplôme est réputé maîtrisé s'il met en relation des compétences opérationnelles issues de plusieurs domaines de compétences (au moins deux).

La candidate ou le candidat élabore un travail de diplôme sous forme écrite et le remet trois mois au minimum avant le début de l'examen.

L'un des membres du team d'experts évalue le travail de diplôme écrit et propose une note. Le second membre du team d'experts examine l'évaluation et la plausibilité de l'appréciation proposée.

6.4.3 Présentation du travail de diplôme

La candidate ou le candidat expose des contenus sélectionnés de son travail de diplôme au team d'experts conformément aux consignes du guide relatif à l'examen final de la Commission AQ. Elle ou il choisit à cette fin les formes appropriées (transparents, posters, illustrations, documents mis à disposition, etc.). Le team d'experts peut poser des questions de compréhension.

Le but de l'épreuve est de montrer que la candidate ou le candidat est en mesure de présenter la situation étudiée ainsi que ses conséquences sur son travail futur selon une structure claire, de manière compétente et sous une forme adaptée aux destinataires.

Le team d'experts évalue la présentation et en donne une appréciation sur la base des critères suivants :

- critères relatifs au contenu et aux connaissances professionnelles,
- critères formels,
- expression orale, interaction avec l'auditoire.

6.4.4 Entretien professionnel

Le but de l'entretien professionnel est de permettre à la candidate ou au candidat de discuter des contenus de son travail de diplôme de manière approfondie et de montrer les liens avec d'autres compétences opérationnelles du profil de qualification. La candidate ou le candidat est en mesure d'explicitier des points manquant de clarté dans son travail de diplôme et/ou sa présentation.

Le team d'experts évalue l'entretien professionnel et en donne une appréciation sur la base des critères suivants :

- critères relatifs au contenu et aux connaissances professionnelles,
- critères relatifs à l'argumentation,
- critères relatifs à la réflexion.

6.5 Evaluation et répétition

L'évaluation, les conditions de réussite de l'examen final et d'obtention du diplôme ainsi que les dispositions relatives à la répétition de l'examen final sont décrites au chiffre 6 du règlement d'examen et sont précisées comme suit :

6.5.1 Evaluation et conditions de réussite

Les dispositions relatives à l'évaluation et à la réussite de l'examen final sont définies aux chiffres 6.2 et 6.3 du règlement d'examen.

6.5.2 Répétition

Les candidates et candidats qui n'ont pas réussi l'examen doivent répéter les épreuves pour lesquelles les prestations fournies ont été jugées insuffisantes. Les règles ci-après s'appliquent à la répétition des épreuves d'examen :

Epreuve 1 Travail de diplôme

Un nouveau travail de diplôme doit être rédigé. Le simple remaniement du travail jugé insuffisant n'est pas admis.

Epreuve 2 Présentation

La présentation se réfère au travail de diplôme soumis.

Epreuve 3 Entretien professionnel

Les candidates et candidats devant répéter l'épreuve 3 mais ayant réussi l'épreuve 2 doivent faire une nouvelle présentation. En pareil cas, ils peuvent montrer d'éventuels développements thématiques. La présentation constitue la base de l'entretien professionnel mais n'est pas soumise à (ré)évaluation.

6.6 Egalité de traitement entre les régions linguistiques

L'examen professionnel supérieur peut être passé en allemand, français ou italien, indépendamment de la région où les épreuves se déroulent. L'égalité de traitement des candidates et candidats de toutes les régions linguistiques doit être garantie.

6.7 Assurances

Il appartient à la candidate ou au candidat de s'assurer contre les risques (accident, maladie, responsabilité civile, etc.).

6.8 Recours auprès du SEFRI

Voir règlement d'examen, chiffre 7.3.

Les notices relatives respectivement au droit de consulter les documents et aux recours peuvent être téléchargées sur le [site Internet du SEFRI](#).

7 Organisation de l'examen

7.1 Procédure administrative

La commission AQ publie l'examen au plus tard dix mois avant sa tenue. La publication se fait en trois langues (allemand, français, italien) sur le site Internet d'EPSanté.

Les conditions d'inscription et d'admission à l'EPS sont définies au chiffre 3 du règlement d'examen. L'inscription se fait au moyen du formulaire officiel. Le lien vers ce formulaire figure dans la publication.

Le déroulement de l'examen final est décrit au chiffre 4 du règlement d'examen.

Les informations relatives à l'examen sont disponibles sur le site www.epsante.ch.

Les détails relatifs au déroulement de l'examen final figurent dans le tableau ci-dessous. Les indications temporelles se réfèrent aux dates de l'examen.

Publication	au minimum 10 mois avant
Inscription	au minimum 8 mois avant
Décision d'admission	au minimum 7 mois avant
Remise du travail de diplôme	au minimum 3 mois avant
Retrait de l'examen	au minimum 3 mois avant
Adoption du programme définitif de l'examen et attribution des candidates et candidats aux différents expertes et experts d'examen	au minimum 10 semaines avant
Convocation des candidates et candidats et communication des noms des expertes et experts d'examen	au minimum 2 mois avant
Remise des demandes de récusation	au minimum 6 semaines avant
Décision relative aux demandes de récusation et communication aux candidates et candidats	au minimum 4 semaines avant
Formation des expertes et experts d'examen	au minimum 3 semaines avant

7.2 Coûts à la charge des candidates et candidats

La taxe d'examen ainsi que la taxe fixée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour l'impression et l'enregistrement du diplôme sont à la charge des candidates et candidats.

Après s'être vu confirmer leur admission à l'examen, les candidates et candidats reçoivent une facture pour le paiement de la taxe d'examen.

Les candidates et candidats qui, conformément au ch. 4.2 du règlement d'examen, se retirent dans le délai autorisé ou pour des raisons valables ont droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés. Dans tous les autres cas, la taxe d'examen est due dans son intégralité.

La commission AQ fixe la taxe à verser par les candidates et candidats qui répètent l'examen.

Les taxes d'examen applicables sont communiquées dans la publication de l'examen et peuvent être consultées sur le site Internet www.epsante.ch.

Les frais de déplacement, de logement et de subsistance pendant la durée de l'examen sont à la charge des candidates et candidats.

8 Dispositions finales

8.1 Dispositions transitoires

Les conditions pour l'obtention du diplôme sans examen sont réglées de manière exhaustive au chiffre 9.11 du règlement d'examen. Par ailleurs, les conditions suivantes s'appliquent :

- Au moment du dépôt de la requête, l'expérience professionnelle exigée en conseil de diabétologie doit avoir été acquise. Elle correspond à trois ans d'activité professionnelle à un taux de 80 %.
- Lorsque le taux d'occupation est inférieur, le nombre d'années d'expérience augmente en proportion. Les interruptions au cours de l'activité professionnelle effective sont admises.
- L'expérience professionnelle doit être attestée au moyen de certificats de travail. Ces documents doivent comporter au moins la mention du domaine d'activité « conseil en diabétologie ».
- Au moment du dépôt de la requête, la requérante ou le requérant doit attester d'un engagement ininterrompu d'au moins un an dans le domaine du conseil en diabétologie.

8.2 Approbation et édicition

Ces directives (état au 20.05.2019) sont approuvées par l'organe responsable et édictées par la commission d'assurance qualité chargée de l'examen professionnel supérieur d'experte / expert en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral.

La commission d'assurance qualité

Berne, le 7 mai 2021



Michael Cordes
Le président

L'organe responsable

Berne, le 11 mai 2021

OdASanté
Organisation nationale faïtière du monde du travail en santé.



Anne-Geneviève Bütikofer
La présidente

Annexe 1 : Profil de qualification

Compétences opérationnelles Conduite professionnelle dans les soins infirmiers					
Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
A Processus de soins approfondi	A.1 Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes A.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral procède à des évaluations systématiques et spécifiques dans des situations complexes et/ou instables à l'aide d'instruments répondant aux critères de qualité scientifiques. A.1.2 En s'appuyant sur des méthodes fondées sur des données probantes et sur des connaissances spécialisées, l'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral analyse et évalue des situations de patients complexes et/ou instables dans leur diversité et leur variabilité. A.1.3 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral analyse et évalue les stratégies de prévention et de gestion mises en place par les patients et leurs personnes de référence à la lumière de critères étayés et en tire des conséquences en tenant compte de leur situation individuelle.	A.2 Etablir des diagnostics infirmiers A.2.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral analyse, interprète et évalue les données recueillies en collaboration avec les patients et leurs personnes de référence dans des situations complexes et/ou instables et établit un diagnostic infirmier.	A.3 Définir des objectifs et élaborer une planification A.3.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral élabore des propositions de soutien, des plans thérapeutiques et des interventions coordonnés, étayés sur le plan spécialisé et ciblés, en concertation avec les patients, leurs personnes de référence et l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire en intégrant différentes perspectives.	A.4 Réaliser les interventions infirmières A.4.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral choisit des interventions de soins appropriées à la lumière de différentes sources d'informations, lignes directrices et/ou normes et répond de leur bonne exécution. A.4.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral dirige et coordonne la collaboration interprofessionnelle et interdisciplinaire au sein d'une équipe d'experts, même au-delà des limites de son domaine de travail.	A.5 Evaluer le processus de soins A.5.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral documente les soins de façon compréhensible, analyse et évalue le processus de soins (fixation des objectifs, exécution, efficacité, économicité, qualité et sécurité des interventions) de façon systématique sur la base de critères spécifiques et le développe sous sa propre responsabilité et conformément à sa spécialisation.
	B Processus de communication, de conseil et d'éducation	B.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence B.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral analyse, pilote et évalue les processus de relations et de communication sur la base d'une conception professionnelle de son métier et intègre ses attitudes, valeurs et normes fondamentales ainsi que la nature particulière de sa proximité dans les relations de soins. B.1.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral crée un climat d'estime, de confiance et d'acceptation grâce à son empathie et à sa compréhension approfondie du comportement et des sentiments des patients, ainsi qu'à une communication propice à la relation. Elle veille à assurer un environnement propice à l'évolution et à l'apprentissage.	B.2 Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe interprofessionnelle B.2.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral communique avec ses homologues et les membres d'autres groupes professionnels d'une manière adaptée aux destinataires, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution.	B.3 Remplir d'autres tâches de communication B.3.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral défend les intérêts des patients et de leurs personnes de référence de façon étayée, prend leurs droits en considération et participe activement aux processus de décision intraprofessionnels et interprofessionnels en matière d'éthique. B.3.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral identifie les situations potentiellement conflictuelles, en analyse les causes et applique des stratégies constructives de règlement des conflits. B.3.3 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral appréhende de façon différenciée les modes de vie individuels dans des situations particulières et des contextes divers et encourage de manière ciblée une culture de respect de la dignité humaine et de l'égalité des chances.	

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
C Gestion des connaissances	C.1 Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers - Bonnes pratiques C.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral comprend les interactions professionnelles complexes entre les activités infirmières, détermine les questions pertinentes pour la pratique, analyse et traite les connaissances les plus récentes et collabore à des projets de recherche.		C.2 Assurer son perfectionnement et son développement C.2.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral développe en continu ses compétences professionnelles et s'appuie en la matière sur des expériences étayées et sur des connaissances spécialisées fondées sur des données probantes, issues de tous les domaines professionnels importants. Elle tient compte de l'évolution de la politique de santé publique.		
	D Processus d'organisation		D.1 Organiser D.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral analyse et évalue les processus sous sa propre responsabilité et les perfectionne en continu dans le sens de sa spécialisation.		
Compétences opérationnelles Processus de soins focalisé sur le diabète					
E Processus de soins approfondi	E.1 Procéder à l'évaluation clinique E.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral identifie grâce à l'évaluation systématique et spécifique la situation individuelle et les capacités spécifiques du patient dans le but de favoriser l'autogestion de la maladie et d'optimiser l'adhésion thérapeutique.	E.2 Poser des diagnostics infirmiers E.2.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral pose des diagnostics infirmiers en tenant compte des ressources à disposition, des facteurs de risques, des complications possibles et des effets indésirables et évalue le besoin d'éducation à la santé. Elle s'appuie sur le système de classification interne à l'établissement et fixe les priorités.	E.3 Définir des objectifs et établir une planification E.3.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral fixe des objectifs orientés vers les résultats en se basant sur des connaissances fondées, sur des données probantes et sur l'analyse de son expérience. Elle tient compte des préférences et des possibilités du patient de son environnement. Elle gère les tensions, identifie les enjeux complexes et développe des solutions constructives.	E.4 Mener des interventions de soins E.4.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral évalue et élabore, avec le patient et ses personnes de référence, des stratégies et mesures de promotion de la santé, de prévention ainsi que d'amélioration et de maintien de la qualité de vie y compris la prévention des complications liées au diabète. Elle s'appuie sur les stratégies et les concepts. E.4.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral conseille et soutient le patient et ses personnes de référence dans la mise en œuvre de mesures fondées et l'introduction de moyens auxiliaires adaptés à leur situation.	E.5 Evaluer le processus de soins E.5.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral identifie et analyse les facteurs de risque et les répercussions des maladies ainsi que les effets et les complications des traitements et propose des mesures, des méthodes et des stratégies aussi tôt que nécessaire, en collaboration avec l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire. E.5.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral met un terme, le moment venu, au processus de soins de manière professionnelle et présente les informations infirmières complexes. Elle comprend les relations dans un contexte de travail global et les associe à des domaines spécifiques apparentés afin de garantir la continuité des soins et de la prise en charge lors d'un transfert interne ou externe à l'institution.

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
Compétences opérationnelles Conseil et éducation des patients et de leurs proches					
F Processus de communication, de conseil et d'éducation	F.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence				
	<p>F.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral relève de manière individuelle différenciée, avec la participation active du patient et de ses personnes de référence, les besoins de conseil et d'instruction. Elle promeut la compétence en matière de santé et d'autogestion. Elle soutient les changements de comportement ainsi que la prise en compte des ressources en fonction de la situation personnelle et de l'impact de la maladie et de la thérapie.</p> <p>F.1.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral développe et choisit des formes de conseil et d'éducation appropriées reposant sur des preuves et sur l'analyse de son expérience. Elle adopte et applique de manière ciblée des méthodes de conseil et de communication pertinentes. Elle prend en compte le vécu des personnes concernées, leur contexte biopsychosocial et spirituel ainsi que les ressources cognitives et sensorimotrices du patient et de ses personnes de référence.</p>				
Compétences opérationnelles Communication, gestion du savoir, organisation					
G Processus de communication, de conseil et d'éducation	G.1 Communiquer avec les autres soignants au sein de l'équipe interdisciplinaire				
	<p>G.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral assure la transmission des informations au sein de l'équipe intraprofessionnelle et interprofessionnelle, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution, gère les tensions et s'engage pour une collaboration constructive.</p>				
	G.2 Assumer d'autres tâches de communication		G.3 Contribuer au développement professionnel de l'équipe		
	<p>G.2.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral représente son rôle en exposant les contenus et les intérêts relatifs à la santé et à la profession, à différents destinataires, et collabore aux projets correspondants.</p>		<p>G.3.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral comprend les relations complexes dans son domaine de travail, identifie les problématiques pertinentes pour la pratique, analyse et traite le savoir actuel et collabore à des projets de recherche.</p> <p>G.3.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral joue un rôle actif en tant qu'experte en son domaine dans le développement interdisciplinaire de recommandations/programmes de traitement liés au diabète.</p> <p>G.3.3 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral conduit des entretiens professionnels (interview) et réalise des enseignements cliniques.</p> <p>G.3.4 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral développe des programmes d'enseignement efficaces et adaptés aux destinataires pour la formation et le soutien des patients et les met en application dans l'équipe.</p>		

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
H Processus d'organisation	H.1 Organiser H.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral planifie et met en place des processus de traitements complexes de manière efficiente dans l'intérêt du patient et de la continuité des soins. H.1.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral coordonne les interventions de toutes les personnes impliquées dans la prise en charge du patient. H.1.3 Organise et anime un consilium des soins dans les équipes.	H.2 Diriger dans le cadre de l'expertise professionnelle H.2.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral crée les conditions appropriées pour une collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle constructive. H.2.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral veille à la sécurité de l'environnement de travail et favorise chez les collaborateurs un comportement propice à la santé. H.2.3 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral anime des groupes d'échange professionnels en qualité d'experte.			
	Compétences opérationnelles Conduite professionnelle dans les soins infirmiers				
I Processus de gestion des connaissances	I.1 Contribuer au développement professionnel de l'équipe I.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral transmet des connaissances spécialisées étayées de façon adaptée à ses interlocuteurs et les relie activement avec d'autres domaines de spécialisation de façon interdisciplinaire. I.1.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral participe activement à la mise en œuvre des nouvelles découvertes dans son domaine de travail. I.1.3 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral encourage le développement professionnel de ses collaborateurs de façon ciblée et joue le rôle de personne de référence pour les professionnels extérieurs dans toute question relevant de son domaine de spécialité.				
	J Processus d'organisation	J.1 Organiser J.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral prend les décisions organisationnelles pour fournir les meilleurs soins et le meilleur accompagnement possibles des patients et de leurs personnes de référence en tenant compte des différentes compétences de toutes les catégories professionnelles impliquées dans la prise en charge. J.1.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral élabore des méthodes et des concepts pour assurer une organisation efficace et rentable de son domaine de spécialité, du déroulement de son travail et des processus administratifs.	J.2 Diriger dans l'expertise professionnelle J.2.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral assume la responsabilité des soins infirmiers, de leur qualité et de leur développement dans son unité d'organisation et exerce une fonction de modèle. J.2.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral identifie les besoins d'innovation et participe activement à l'élaboration, au déploiement et à l'évaluation de mesures, de normes de qualité, de lignes directrices et de concepts dans son unité d'organisation.		

Annexe 2 : Domaines des compétences opérationnelles, contenus des modules et certificats de modules

A Domaines des compétences opérationnelles

Les domaines de compétences opérationnelles sont décrits au chiffre 1.22 du règlement d'examen.

B Contenus des modules et certificats de modules¹

Module 1 Conduite professionnelle dans les soins infirmiers

Contenus du module Conduite professionnelle dans les soins infirmiers

A Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins approfondi	
A.1 Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes	
A.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral procède à des évaluations systématiques et spécifiques dans des situations complexes et/ou instables à l'aide d'instruments répondant aux critères de qualité scientifiques.	
A.1.2 En s'appuyant sur des méthodes fondées sur des données probantes et sur des connaissances spécialisées, l'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral analyse et évalue des situations de patients complexes et/ou instables dans leur diversité et leur variabilité.	
A.1.3 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral analyse et évalue les stratégies de prévention et de gestion mises en place par les patients et leurs personnes de référence à la lumière de critères étayés et en tire des conséquences en tenant compte de leur situation individuelle.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien d'anamnèse • Examen clinique • Instruments répondant aux critères de qualité scientifiques • Critères d'appréciation de nouveaux développements et instruments d'évaluation • Critères d'appréciation de stratégies de prévention et de gestion
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse et évalue le caractère correct de la procédure dans différentes évaluations • Etablit un panorama complet de l'évolution de la situation des patients au point de vue du contexte de vie, du suivi et de la maladie en intégrant les patients et leurs personnes de référence • Respecte les limites et les possibilités des patients et de leurs personnes de référence • Identifie les facteurs d'influence de tous les intervenants
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées et reconnaît leurs ressources et leurs difficultés • A conscience de l'importance et du rôle des personnes de référence des patients • S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie)
A.2 Etablir des diagnostics infirmiers	
A.2.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral analyse, interprète et évalue les données recueillies en collaboration avec les patients et leurs personnes de référence dans des situations complexes et/ou instables et établit un diagnostic infirmier.	

¹ Les contenus des modules sont rédigés à la forme féminine pour en faciliter la lecture. Les experts en conseil de diabétologie sont bien évidemment également concernés.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Principes et utilisation de classifications (taxonomies) concernant les diagnostics, les diagnostics infirmiers, les interventions et les résultats Étapes et principes du processus diagnostique (« Clinical Reasoning », « Clinical Judgement ») Réflexion critique (« Critical Thinking ») dans la pratique fondée sur des données probantes
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> Analyse et évalue les données recueillies et prend les décisions cliniques pertinentes Respecte les limites et les possibilités des patients et de leurs personnes de référence
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés Fait preuve d'attention et de tact dans les relations avec les personnes et dans la prise de décisions

A.3 Définir des objectifs et élaborer une planification

A.3.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral élabore des propositions de soutien, des plans thérapeutiques et des interventions coordonnés, étayés sur le plan spécialisé et ciblés, en concertation avec les patients, leurs personnes de référence et l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire en intégrant différentes perspectives.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Importance et conséquences des droits et obligations des patients ainsi que du droit en matière de protection de l'enfant et de l'adulte Compétence en matière de santé et autogestion Méthodes d'aide à l'autogestion Advocacy Gestion des processus
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> Assume la gestion des cas dans son unité d'organisation Intègre la volonté, les objectifs, les directives anticipées et les ressources des patients dans la planification Fixe, en concertation avec les patients et leur entourage, des objectifs de soins réalisables et vérifiables Intègre les facteurs d'influence de tous les intervenants
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) Veille au respect des droits et de l'autodétermination des patients (autonomie) Respecte les limites et les possibilités des patients et de leurs personnes de référence

A.4 Réaliser les interventions infirmières

A.4.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral choisit des interventions de soins appropriées à la lumière de différentes sources d'informations, lignes directrices et/ou normes et répond de leur bonne exécution.

A.4.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral dirige et coordonne la collaboration interprofessionnelle et interdisciplinaire au sein d'une équipe d'experts, même au-delà des limites de son domaine de travail.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Possibilités de recherche, évaluation et mise en œuvre d'interventions adéquates et adaptées.
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> Choisit des interventions infirmières appropriées et répond de la qualité de leur exécution Dirige et coordonne la collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle, même au-delà des limites de son domaine de travail Identifie les facteurs d'influence de tous les intervenants

Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées et reconnaît leurs ressources et leurs difficultés • Veille au respect des droits et de l'autodétermination des patients (autonomie) • S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie)
-----------	---

A.5 Evaluer le processus de soins

A.5.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral documente les soins de façon compréhensible, analyse et évalue le processus de soins (fixation des objectifs, exécution, efficacité, économie, qualité et sécurité des interventions) de façon systématique sur la base de critères spécifiques et le développe sous sa propre responsabilité et conformément à sa spécialisation.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de soins global et approfondi • Principes de la bonne documentation du processus de soins • Systématique et critères de vérification et d'évaluation du processus de soins
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Met en œuvre le processus de soins dans son intégralité et en répond dans le contexte intraprofessionnel et interprofessionnel • Tient une documentation exhaustive et exacte du processus de soins et de l'état de santé des patients en appliquant les prescriptions et en utilisant les systèmes de l'organisation • Identifie et prend en considération les facteurs d'influence, les possibilités et les limites des intervenants • Analyse les causes de tout manquement dans la réalisation des objectifs • Conseille l'équipe intraprofessionnelle
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) • Est disposée à changer elle-même et à changer les situations professionnelles sur la base de résultats d'évaluations

B Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation

B.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence

B.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral analyse, pilote et évalue les processus de relations et de communication sur la base d'une conception professionnelle de son métier et intègre ses attitudes, valeurs et normes fondamentales ainsi que la nature particulière de sa proximité dans les relations de soins.

B.1.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral crée un climat d'estime, de confiance et d'acceptation grâce à son empathie et à sa compréhension approfondie du comportement et des sentiments des patients, ainsi qu'à une communication propice à la relation. Elle veille à assurer un environnement propice à l'évolution et à l'apprentissage.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Importance et adéquation des modèles de communication et de conseil et de leurs méthodes et procédures • Importance et formes de communication et d'établissement des relations dans un contexte transculturel et interculturel • Avantages et limites de la métacommunication • Diversité des rôles et des relations dans une cellule familiale • Education des patients et de leurs proches • Différences et points communs entre les concepts d'information, d'instruction et de conseil
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Applique les concepts et les théories de l'établissement professionnel des relations et une gamme correspondante de stratégies de communication • Est capable de mener un entretien de façon systématique en s'appuyant sur les théories et méthodes pertinentes

	<ul style="list-style-type: none"> • Oriente son action sur les besoins des patients et de leurs personnes de référence • Crée un environnement propice à l'apprentissage • Fait la différence entre attitude professionnelle et attitude personnelle
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des patients et de leurs personnes de référence • Respecte l'importance des rituels • Se montre valorisante et orientée ressources • Est disposée à apprendre et à enseigner

B.2 Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe interprofessionnelle

B.2.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral communique avec ses homologues et les membres d'autres groupes professionnels d'une manière adaptée aux destinataires, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques d'animation • Modèles de gestion des relations
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Dégage une image de professionnalisme • Anime les processus de groupes et les discussions concrètes dans un esprit participatif • Lance et dirige les discussions de façon structurée, ciblée et adaptée aux destinataires • Argumente et négocie avec professionnalisme
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Est valorisante • A conscience de ses responsabilités • Est ouverte aux nouveautés

B.3 Remplir d'autres tâches de communication

B.3.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral défend les intérêts des patients et de leurs personnes de référence de façon étayée, prend leurs droits en considération et participe activement aux processus de décision intraprofessionnels et interprofessionnels en matière d'éthique.

B.3.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral identifie les situations potentiellement conflictuelles, en analyse les causes et applique des stratégies constructives de règlement des conflits.

B.3.3 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral appréhende de façon différenciée les modes de vie individuels dans des situations particulières et des contextes divers et encourage de manière ciblée une culture de respect de la dignité humaine et de l'égalité des chances.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Modes de vie divers et égalité des chances • Connaissances étendues des mécanismes de conflit • Connaissances approfondies de la gestion de l'agressivité • Processus décisionnels en matière d'éthique
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Transmet le savoir actuel de façon adaptée aux interlocuteurs • Favorise les débats éthiques, y contribue et s'y implique • Favorise la compréhension et les connaissances dans la prise de décisions • Approfondit et enrichit la signification de la communication et des interactions • Identifie les sources potentielles de conflit et applique des mesures d'apaisement
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Respecte les personnes de cultures étrangères, leurs schémas de pensée et leurs opinions • Est disposée à mener une réflexion • A de la considération pour la volonté des patients

C Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances**C.1 Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers – Bonnes pratiques**

C.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral comprend les interactions professionnelles complexes entre les activités infirmières, détermine les questions pertinentes pour la pratique, analyse et traite les connaissances les plus récentes et collabore à des projets de recherche.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Recherches dans la littérature spécialisée Dernières connaissances à titre de critère de choix Niveau d'évidence Méthodes et instruments d'évaluation
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> Vérifie que les connaissances appliquées dans la pratique sont à jour et conformes aux sources d'informations Identifie les questionnements et les évolutions nécessaires dans la pratique Participe à des projets de recherche Acquiert des connaissances basées sur des données probantes à partir de sources diversifiées et les traite de manière systématique Adapte les interventions infirmières sur la base des connaissances les plus récentes, des préférences des patients et de l'expérience clinique
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> Est disposée à remettre les habitudes en question Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés Démontre son engagement

C.2 Assurer son perfectionnement et son développement

C.2.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral développe en continu ses compétences professionnelles et s'appuie en la matière sur des expériences étayées et sur des connaissances spécialisées fondées sur des données probantes, issues de tous les domaines professionnels importants. Elle tient compte de l'évolution de la politique de santé publique.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Sources de connaissances spécialisées et politique de santé publique Evolution et tendances de la politique de santé publique Organes compétents en matière de santé publique Stratégies de perfectionnement personnel Méthodes et instruments d'évaluation de ses propres compétences professionnelles
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> Identifie ses propres besoins de formation continue Développe son portfolio Mène une réflexion critique sur soi-même et sur sa propre pratique Suit de façon régulière et ciblée l'actualité de sa spécialisation et de la politique de santé publique
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> Est disposée à se perfectionner en permanence Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés Démontre son engagement Est disposée à mener une réflexion sur soi-même

D Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation**D.1 Organiser**

D.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral analyse et évalue les processus sous sa propre responsabilité et les perfectionne en continu dans le sens de sa spécialisation.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Contenus et compétences des différentes professions du système de prise en charge
---------------	---

	<ul style="list-style-type: none">• Interfaces de la collaboration et leur gestion ciblée dans différents domaines de travail, au sein d'une équipe interprofessionnelle, dans différents systèmes de prise en charge et avec les acteurs concernés
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none">• Relie la théorie et la pratique
Attitudes	<ul style="list-style-type: none">• Intègre les ressources économiques et écologiques de façon consciente dans son action• Assume une fonction de modèle• Est disposée à se perfectionner



Certificat de module Conduite professionnelle dans les soins infirmiers

Conditions d'admission au module	Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module.
Certificat de module / Examen de module	<ul style="list-style-type: none"> • Partie A : portfolio personnel de la candidate ou du candidat, qui montre en particulier : <ul style="list-style-type: none"> - le parcours professionnel de la candidate/du candidat ; - les motivations à suivre les cours de préparation concernés ; - les objectifs à atteindre par le biais des cours de préparation. <p>Le prestataire de formation fixe les éléments obligatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partie B : documentation écrite des principales observations réalisées dans le cadre du transfert dans la pratique des compétences dans les champs thématiques processus de soins, éducation des patients, conseil et bonnes pratiques. Volume : 5 – 7 pages. • Partie C : entretien professionnel de 20 minutes sur la documentation conformément à la partie B, comprenant le transfert dans la pratique et une réflexion sur deux des quatre champs thématiques traités. <p>Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.</p>
Durée du module	Durée indicative : 200 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 2 Processus de soins focalisé sur le diabète

Contenus du module Processus de soins focalisé sur le diabète

E Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins approfondi

E.1 Procéder à l'évaluation clinique

E.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral identifie grâce à l'évaluation systématique et spécifique la situation individuelle et les capacités spécifiques du patient dans le but de favoriser l'autogestion de la maladie et d'optimiser l'adhésion thérapeutique.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Différents outils d'anamnèse et d'évaluation valides spécifiques à la diabétologie • Différents outils d'évaluation valides par rapport à l'identification de complications spécifiques au diabète • Connaissances techniques en diabétologie permettant d'évaluer des situations complexes et/ou instables et de réfléchir aux conséquences éventuelles • Épidémiologie du diabète mellitus • Physiologie et pathophysiologie du métabolisme du glucose • Différents types de diabète et leur pathogénèse • Actions, effets indésirables et formes d'application de médicaments liés au diabète • Nutrition lors de diabète mellitus • Situations d'urgence aiguës chez tous les types de diabète • Complications tardives liées au diabète mellitus
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise les instruments d'évaluation adéquats dans les situations individuelles (ou de groupe) des patients • Identifie de manière systématique les signes, symptômes et données dans des situations complexes et/ou instables par une observation clinique ciblée • Évalue l'utilité et l'application des nouveaux développements dans son domaine de travail spécifique, les introduit et les utilise.
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Respect pour l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées, leurs ressources et leurs difficultés • Conscience de l'importance et du rôle des personnes de référence des patients • Est disposée à mieux comprendre les personnes et les situations (empathie)

E.2 Poser des diagnostics infirmiers

E.2.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral pose des diagnostics infirmiers en tenant compte des ressources à disposition, des facteurs de risques, des complications possibles et des effets indésirables et évalue le besoin d'éducation à la santé. Elle s'appuie sur le système de classification interne à l'établissement et fixe les priorités.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostics infirmiers actuels importants pour le diabète
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Pose des diagnostics infirmiers adéquats: diagnostics infirmiers axés sur les problèmes, diagnostics infirmiers des risques, diagnostics infirmiers relevant de la promotion de la santé et diagnostics infirmiers de syndromes • Priorise les diagnostics infirmiers posés avec le patient et ses proches
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Respect pour l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées, leurs ressources et leurs difficultés • Attention particulière aux personnes ainsi qu'aux décisions prises

E.3 Définir des objectifs et établir une planification	
E.3.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral fixe des objectifs orientés vers les résultats en se basant sur des connaissances fondées, sur des données probantes et sur l'analyse de son expérience. Elle tient compte des préférences et des possibilités du patient de son environnement. Elle gère les tensions, identifie les enjeux complexes et développe des solutions constructives.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Méthodes pour définir et formuler des objectifs selon module 1
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> Formule des objectifs adéquats Planifie des mesures fondées sur des données scientifiques et axées sur les résultats en tenant compte des ressources disponibles
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> Respect pour l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées, leurs ressources et leurs difficultés Est disposée à mieux comprendre les personnes et les situations (empathie) Respect des droits et de l'autodétermination des patients (autonomie) Respect des limites et des possibilités des patients, ainsi que de celles de leurs personnes de référence
E.4 Mener des interventions de soins	
E.4.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral évalue et élabore, avec le patient et ses personnes de référence, des stratégies et mesures de promotion de la santé, de prévention ainsi que d'amélioration et de maintien de la qualité de vie y compris la prévention des complications liées au diabète. Elle s'appuie sur les stratégies et les concepts.	
E.4.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral conseille et soutient le patient et ses personnes de référence dans la mise en œuvre de mesures fondées et l'introduction de moyens auxiliaires adaptés à leur situation.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Connaissances techniques actuelles concernant le matériel pour l'autogestion du diabète, l'application d'injections spécifiques au diabète, leur utilisation, leurs possibilités et leurs limites, fondées sur des données scientifiques Connaissances techniques actuelles concernant l'application fondée sur des données scientifiques du diagnostic de la glycémie, sa gestion, ses possibilités et limites Principes de mesures ainsi que des offres de soutien et de traitement, et leur méthode d'application Signification et construction et de la relation thérapeutique Promotion de la santé, changement de comportements et prévention Chronic Care Model
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> Développe, met en œuvre et évalue des stratégies d'interventions de soins, même dans des situations particulières représentant un défi Choisit des interventions de soins adaptées à la situation et ciblées, les met en œuvre et les évalue Applique des formes de thérapie liées au diabète (p. ex. application de la thérapie à l'insuline, interprétation de la glycémie) en les adaptant de façon spécifique à chaque patient Choisit des mesures de soutien adaptées à l'application de la thérapie liée au diabète centrées sur le patient Choisit et maintient les matériaux et technologies pour la mise en œuvre de la thérapie Soutient le patient dans l'application des thérapies liées au diabète selon la prescription médicale, vérifie leur effet et les adapte en concertation avec le service médical Evalue et organise des offres de soutien fondées, avec le patient et ses personnes de référence Traite et prévient les situations d'urgence aiguës Prévient les complications tardives liées au diabète

Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Respect pour l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées, leurs ressources et leurs difficultés • Respect des droits et de l'autodétermination des patients (autonomie) • Est disposée à mieux comprendre les personnes et les situations (empathie)
E.5 Evaluer le processus de soins	
E.5.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral identifie et analyse les facteurs de risque et les répercussions des maladies ainsi que les effets et les complications des traitements et propose des mesures, des méthodes et des stratégies aussi tôt que nécessaire, en collaboration avec l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire.	
E.5.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral met un terme, le moment venu, au processus de soins de manière professionnelle et présente les informations infirmières complexes. Elle comprend les relations dans un contexte de travail global et les associe à des domaines spécifiques apparentés afin de garantir la continuité des soins et de la prise en charge lors d'un transfert interne ou externe à l'institution.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Types de pathologie ou problématiques infirmières spécifiques élargis, fonctionnement ou complications et effets indésirables potentiels d'interventions ou de thérapies ainsi que leur analyse et estimation • Large répertoire de mesures, méthodes et stratégies pour traiter de tâches et d'interventions spécifiques ou des maladies, thérapeutiques et complications et effets indésirables potentiels • Instruments d'évaluation pour le processus et les interventions de soins • Développement de la qualité spécifique au domaine professionnel • Critères de qualité de la gestion des patients • Critères d'évaluation des outils de formation et du matériel pour le traitement
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Adopte continuellement une pensée critique dans le processus de soins ; remet continuellement en question et évalue les effets ainsi que les procédures de la pratique infirmière dans son unité d'organisation, selon la situation du patient et en tenant compte des directives de l'organisation • Analyse les causes de difficultés et d'échec du traitement lors de la non atteinte des objectifs • Évalue la qualité des offres et du matériel existants de formation et de traitement et vérifie leur pertinence pour un patient en particulier ou pour un groupe de patients particulier
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Est disposée à mieux comprendre les personnes et les situations (empathie) • Est disposée à modifier son comportement et des situations professionnelles sur la base de résultats d'évaluation

Certificat de module Processus de soins focalisé sur le diabète

Conditions d'admission au module	Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module. Preuve de l'acquisition des connaissances du module «Direction professionnelle dans les soins infirmiers».
Certificat de module / Examen de module	Mini-cases oraux et / ou écrits. Les mini-cases sont de courtes descriptions de situations professionnelles constituées de 10 à 15 phrases que les candidates et candidats doivent analyser et évaluer en se basant sur des questions qui leur sont fournies par écrit. Leur réflexion porte aussi bien sur une action pertinente au plan professionnel que sur leur identité et leur rôle professionnels. Durée en cas d'examen oral : 20 – 30 minutes Durée en cas d'examen écrit : 120 minutes Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.
Durée du module	Durée indicative : 280 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 3 Conseil et éducation des patients et de leurs personnes de référence

Contenus du module Conseil et éducation des patients et de leurs personnes de référence

F	Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation	
F.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence		
F.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral relève de manière individuelle différenciée, avec la participation active du patient et de ses personnes de référence, les besoins de conseil et d'instruction. Elle promeut la compétence en matière de santé et d'autogestion. Elle soutient les changements de comportement ainsi que la prise en compte des ressources en fonction de la situation personnelle et de l'impact de la maladie et de la thérapie.		
F.1.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral développe et choisit des formes de conseil et d'éducation appropriées reposant sur des preuves et sur l'analyse de son expérience. Elle adopte et applique de manière ciblée des méthodes de conseil et de communication pertinentes. Elle prend en compte le vécu des personnes concernées, leur contexte biopsychosocial et spirituel ainsi que les ressources cognitives et sensorimotrices du patient et de ses personnes de référence.		
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Modèles et théories des rôles et des relations dans le système familial • Modèles et théories de l'éducation des patients et de leurs proches • Modèles et théorie de la promotion de la santé, du changement de comportements et de la prévention • Concepts et stratégies de la promotion de la santé, de la prévention et du soutien de la qualité de vie dans des situations spécifiques au domaine professionnel • Signification et développement de la relation thérapeutique • Importance et adéquation des modèles de communication et de conseil ainsi que de leurs méthodes et procédés (motivational interview, modèles centrés sur la famille et orientés vers les solutions, stratégies de désescalade) • Aspects pédagogiques et didactiques dans le processus de formation et de conseil • Différences et points communs entre les concepts d'information, d'instruction, de formation, d'éducation, de coaching, de conseil, d'accompagnement et d'empowerment • Critères d'évaluation pour le matériel de formation et de traitement • Différentes stratégies d'adaptation de la gestion du diabète au quotidien et de leurs éventuelles conséquences 	
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Évalue les besoins de soutien et de formation des patients et de leurs personnes de référence • Conseille et soutient le patient et ses personnes de référence dans la mise en œuvre de mesures et l'introduction de moyens auxiliaires adaptés à leur situation • Conseille le patient et ses personnes de référence concernant les mesures et les possibilités permettant d'atteindre les objectifs fixés dans des situations complexes et/ou instables représentant un défi et négocie des solutions constructives • Intègre le processus d'éducation dans le processus de soins • Évalue et organise les offres de soutien fondées, avec le patient et ses personnes de référence • Informe, conseille et instruit le patient et ses personnes de référence selon la situation, de manière axée sur les solutions et les ressources • Promeut de façon ciblée l'autogestion et la compétence en matière de santé auprès des patients et de leurs personnes de référence • Reconnaît et évalue les réactions du patient dans le processus d'intégration de la maladie en l'accompagnant 	

	<ul style="list-style-type: none">• Soutient et accompagne le patient dans le vécu quotidien ainsi que dans l'intégration de la maladie chronique• Négocie les modalités, la durée et les objectifs du conseil avec le patient• Utilise les moyens de communication spécifiques à la diabétologie et documente le processus• Exerce la fonction de négociatrice dans des situations conflictuelles thérapeutiques• Analyse les causes de la non-atteinte des objectifs du traitement et du conseil• Met en œuvre les mesures nécessaires pour prévenir les complications tardives liées au diabète
Attitudes	<ul style="list-style-type: none">• Respect pour l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des patients et de leurs personnes de référence• Respect de l'importance des rituels et des habitudes• Respect et orientation sur les ressources• Est disposée à apprendre et à instruire• Est empathique

Certificat de module Conseil et éducation des patients et de leurs personnes de référence

Conditions d'admission au module	<p>Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module.</p> <p>Preuve de l'acquisition des connaissances du module «Direction professionnelle dans les soins infirmiers».</p>
Certificat de module / Examen de module	<p>Transfert dans la pratique avec documentation écrite et réflexion. Volume : 10 – 12 pages.</p> <p>Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.</p>
Durée du module	Durée indicative : 200 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 4 Communication, gestion du savoir, organisation

Contenus du module Communication, gestion du savoir, organisation

G Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation

G.1 Communiquer avec les autres soignants au sein de l'équipe interprofessionnelle

G.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral assure la transmission des informations au sein de l'équipe intraprofessionnelle et interprofessionnelle, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution, gère les tensions et s'engage pour une collaboration constructive.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Techniques d'animation de groupes et individuelle Aspects pédagogiques et didactiques dans le processus de transmission d'information, de formation et de conseil Rôles et compétences de différents acteurs des réseaux dans l'institution et dans les différentes régions
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> Initie la création de réseaux et s'engage au travail en réseau Transmet les informations avec les moyens de communication adaptés au destinataire et à la situation Collabore en interprofessionnalité avec les différents acteurs impliqués dans les recommandations de traitements Identifie les tensions, analyse les différents intérêts /positions et contribue à l'élaboration de solutions
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> Démontre une attitude respectueuse Montre un sens de responsabilité Est disposée à identifier et gérer les conflits Se montre ouverte à la nouveauté Valorise la collaboration interprofessionnelle

G.2 Assumer d'autres tâches de communication

G.2.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral représente son rôle en exposant les contenus et les intérêts relatifs à la santé et à la profession, à différents destinataires, et collabore aux projets correspondants.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Contenu et signification de son propre rôle professionnel Techniques de communication et de présentation différentes
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> Gère son rôle professionnel de manière active et représente sa profession devant des tiers Explique de manière adaptée des stratégies de prévention et de promotion de la santé aux groupes à risques, aux professionnels et aux instances décisionnelles Promeut de façon ciblée l'autogestion et la compétence en matière de santé auprès des différents destinataires Participe aux campagnes de santé publique Présente les liens complexes du conseil en diabétologie de manière adaptée aux destinataires
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> Se montre respectueuse envers les personnes, leurs valeurs, leur manière de penser et leur point de vue Se montre ouverte à la réflexion

G.3 Contribuer au développement professionnel de l'équipe	
G.3.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral comprend les relations complexes dans son domaine de travail, identifie les problématiques pertinentes pour la pratique, analyse et traite le savoir actuel et collabore à des projets de recherche.	
G.3.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral joue un rôle actif en tant qu'experte en son domaine dans le développement interdisciplinaire de recommandations/programmes de traitement liés au diabète.	
G.3.3 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral conduit des entretiens professionnels (interview) et réalise des enseignements cliniques.	
G.3.4 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral développe des programmes d'enseignement efficaces et adaptés aux destinataires pour la formation et le soutien des patients et les met en application dans l'équipe.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Différences entre stratégies et contexte opérationnel dans le domaine du travail • Méthodes d'acquisition du savoir sur la base de données du domaine • Importance des différentes sources de connaissances du domaine • Critères de qualité pour évaluer les informations • Méthodes permettant de formuler des problématiques pertinentes et de traiter le savoir • Bases méthodiques pour l'implémentation de nouvelles informations dans le domaine de travail spécifique • Méthodes de gestion du changement • Domaines d'activités et responsabilités des organes professionnels
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse, évalue et transfère dans la pratique les connaissances actuelles en les mettant à disposition de l'équipe • Transmet les nouveautés à des organes interdisciplinaires • Analyse sa pratique professionnelle, en identifie les lacunes et les ressources afin de contribuer au développement des soins spécialisés en diabétologie • Initie, développe et conduit des projets de changement dans son domaine pour améliorer la pratique, et en évalue les résultats
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Est disposée à se développer continuellement • Est motivée à s'impliquer dans des processus de changement • Se montre curieuse et ouverte à la nouveauté • Fait preuve d'engagement lors de la réalisation de processus de changement • Se montre ouverte à la réflexion • A une conception de son identité professionnelle • Aborde les autres avec respect

H Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation
--

H.1 Organiser	
H.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral planifie et met en place des processus de traitements complexes de manière efficiente dans l'intérêt du patient et de la continuité des soins.	
H.1.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral coordonne les interventions de toutes les personnes impliquées dans la prise en charge du patient.	
H.1.3 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral organise et anime un consilium des soins dans les équipes de soins de soins et d'accompagnement.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion administrative et cadre juridique de la prise en charge des patients • Conditions pour l'autorisation au conseil en diabétologie de manière indépendante et pour la facturation auprès des assurances • Offres des prestations de soins internes et externes

Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Évalue les offres des prestations de soins internes et externes et les exploite de manière appropriée pour les patients • Estime la charge de travail, structure les processus et assure les ressources nécessaires • Tient compte des ressources personnelles, économiques et écologiques dans son activité • Pense en réseau et de manière abstraite
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Se montre attentive à la gestion des ressources • Adopte un rôle modèle • Valorise la collaboration interprofessionnelle • Est ouverte au changement • Est attentive à l'importance de chaque individu pour l'obtention du résultat global

H.2 Diriger dans le cadre de l'expertise professionnelle

H.2.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral crée les conditions appropriées pour une collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle constructive.

H.2.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral veille à la sécurité de l'environnement de travail et favorise chez les collaborateurs un comportement propice à la santé.

H.2.3 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral anime des groupes d'échange professionnels en qualité d'experte.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Direction d'entretien et animation • Formes du processus décisionnel éthique • Protection de la santé et sécurité au travail
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Dirige et anime des groupes de travail • Identifie à temps, les conflits et les contraintes et met en œuvre les mesures adéquates pour les gérer • Accepte les divergences de valeurs et sert de médiatrice entre les parties • Respecte les voies décisionnelles • Impose des mesures de sécurité au travail et de protection de la santé et s'engage en faveur d'améliorations • Identifie les besoins d'agir dans son domaine et prend les mesures en conséquence • Assume la responsabilité clinique et argumente ses points de vue • Pilote les processus dans son domaine de manière autonome • Réalise des mesures d'assurance de qualité et en assume la responsabilité, dans son lieu de travail • Prend ses décisions en tenant compte de l'évolution actuelle de son domaine, de ses propres aptitudes, des ressources disponibles et des besoins des bénéficiaires de soins • Évalue l'intérêt des nouveaux développements dans son domaine de travail spécifique, les introduit et les met en application • Supervise et accompagne les équipes dans des situations complexes et/ou instables
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Montre de l'authenticité • Montre un sens de responsabilité • Fait preuve de force de persuasion respectueuse • Adopte un rôle modèle • Se montre ouverte aux changements • Est attentive à l'importance de chaque individu pour l'obtention du résultat global

Certificat de module Communication, gestion du savoir, organisation

Conditions d'admission au module	<p>Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module.</p> <p>Preuve de l'acquisition des connaissances du module «Direction professionnelle dans les soins infirmiers».</p>
Certificat de module / Examen de module	<p>Trois contributions au portfolio définies par le prestataire de module pour la mise en application des contenus du module dans la pratique et réflexion y relative.</p> <p>Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.</p>
Durée du module	Durée indicative : 120 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 5 Conduite professionnelle dans l'organisation

Contenus du module Conduite professionnelle dans l'organisation

I		Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances
I.1 Contribuer au développement professionnel de l'équipe		
I.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral transmet des connaissances spécialisées étayées de façon adaptée à ses interlocuteurs et les relie activement avec d'autres domaines de spécialisation de façon interdisciplinaire.		
I.1.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral participe activement à la mise en œuvre des nouvelles découvertes dans son domaine de travail.		
I.1.3 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral encourage le développement professionnel de ses collaborateurs de façon ciblée et joue le rôle de personne de référence pour les professionnels extérieurs dans toute question relevant de son domaine de spécialité.		
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Concepts pédagogiques lui permettant de transmettre des connaissances spécialisées de manière adaptée aux destinataires • Coaching de collaborateurs • Mise au courant de nouveaux collaborateurs dans son domaine de spécialité • Pratique réflexive des soins infirmiers • Types d'évaluation 	
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Collabore au sein de séminaires et d'organes spécialisés et défend les intérêts de son domaine avec professionnalisme • Transmet de nouvelles connaissances de façon adaptée aux destinataires • Encourage ses collaborateurs à s'approprier les changements et les innovations • Favorise le développement professionnel de ses collaborateurs de façon ciblée 	
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Est disposée à se perfectionner en permanence • Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés • Démonstre son engagement • Est disposée à mener une réflexion • Se considère comme une professionnelle • Montre de l'estime pour autrui • Fait preuve d'empathie, de coopération et de solidarité 	
J		Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation
J.1 Organiser		
J.1.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral prend les décisions organisationnelles pour fournir les meilleurs soins et le meilleur accompagnement possibles des patients et de leurs personnes de référence en tenant compte des différentes compétences de toutes les catégories professionnelles impliquées dans la prise en charge.		
J.1.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral élabore des méthodes et des concepts pour assurer une organisation efficace et rentable de son domaine de spécialité, du déroulement de son travail et des processus administratifs.		
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Association de qualifications et de capacités (grade and skill mix) • Modèles de direction et d'organisation des structures et des processus • Importance de l'économie et de l'écologie dans le contexte de la santé publique et des soins infirmiers • Principes de négociation 	
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Affecte les collaborateurs en fonction de leurs compétences et tient compte de leurs points forts et de leurs points faibles individuels 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Met en place et dirige la collaboration professionnelle entre différentes spécialisations • Pense en réseau • Définit l'organisation en fonction des ressources et intègre les aspects économiques et écologiques • Prend des décisions organisationnelles claires • Contribue à une bonne collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle • Argumente avec professionnalisme, assume la responsabilité de sa démarche et défend sa position
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • A conscience de ses responsabilités • Est disposée à se perfectionner • Est préparée aux conflits et apte à les gérer

J.2 Diriger dans l'expertise professionnelle

J.2.1 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral assume la responsabilité des soins infirmiers, de leur qualité et de leur développement dans son unité d'organisation et exerce une fonction de modèle.

J.2.2 L'experte en conseil de diabétologie avec diplôme fédéral identifie les besoins d'innovation et participe activement à l'élaboration, au déploiement et à l'évaluation de mesures, de normes de qualité, de lignes directrices et de concepts dans son unité d'organisation.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Modèles de rôles et définition des rôles (perspective sociologique) • Critères d'implémentation des résultats de recherche • Pratique fondée sur des données probantes • Amélioration de la qualité • Processus de déploiement de nouvelles connaissances dans la pratique – gestion de projet • Notions élémentaires de la gestion du changement • Modes d'évaluation
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Remplit son rôle et ses tâches avec compétence • Convainc sur la base d'une argumentation professionnelle • Encourage et définit les processus de pratiques fondées sur des données probantes dans une équipe intraprofessionnelle et interdisciplinaire • Identifie les besoins d'action de l'établissement et les met en œuvre dans sa sphère de responsabilité ou les confie au service compétent • Répond de l'amélioration de la qualité dans son unité d'organisation • Dirige des projets dans son unité d'organisation
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Est authentique • Est disposée à remettre les habitudes en question • Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés • Démontre son engagement

Certificat de module Conduite professionnelle dans l'organisation

Conditions	<p>Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module.</p> <p>Preuve de l'acquisition des connaissances du module « Conduite professionnelle dans les soins infirmiers »</p>
Certificat de module / Examen de module	<p>Travail écrit de 10 – 12 pages, portant sur l'analyse d'une problématique rencontrée dans la pratique, liée à l'exploitation. La candidate/le candidat fait une analyse de la situation de départ, montre des concepts de solutions possibles en présentant leurs points forts et leurs points faibles et propose une approche de solution personnelle qu'elle/il motive.</p> <p>L'application dans la pratique n'est pas incluse dans ce travail.</p> <p>Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.</p>
Durée du module	Durée indicative : 100 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.